

## Définition nationale des centres d'action bénévole



VOLUNTEER  
BÉNÉVOLES  
C A N A D A

Selon la définition de Bénévoles Canada, les centres d'action bénévole sont des organismes qui :

- a) ont le statut d'organisme sans but lucratif (de préférence, en plus du statut d'organisme de bienfaisance enregistré) ou qui ont le statut de « donataire reconnu »<sup>1</sup> (selon la définition de la Division des organismes de bienfaisance de l'Agence du revenu du Canada); ou**  
**b) sont parrainés par un organisme sans but lucratif (de préférence, qui a le statut d'organisme de bienfaisance enregistré). Dans le cas de la situation (b), les centres doivent :**
  - être dotés d'un comité consultatif, ou encore d'un mandat qui stipule clairement la nécessité de promouvoir le bénévolat auprès de l'ensemble de la collectivité, ainsi que la manière dont cette promotion doit se faire au sein de l'organisme parrain; et
  - inclure le mot « bénévole » dans leur nom ou le nom de l'organisme qui les parraine; et
  - être dotés d'un responsable désigné; et
  - avoir un budget distinct.
- peuvent devenir membres d'un organisme provincial d'action bénévole (le cas échéant);**
- ont élaboré une déclaration d'intention (mission, mandat, vision) alignée avec la *définition nationale*.**

**Définition nationale :** les centres d'action bénévole existent principalement pour favoriser et développer le bénévolat dans l'ensemble de la collectivité. Ils prennent part aux quatre types d'activités suivantes :

❖ **Promouvoir le bénévolat.**

Les centres d'action bénévole sensibilisent la population au pouvoir du service, encouragent les gens à faire du bénévolat, diffusent de l'information au sujet du bénévolat et soulignent les contributions de leurs bénévoles. Entre autres exemples, notons la célébration de la Semaine de l'action bénévole et l'organisation de foires de bénévolat.

❖ **Renforcement de la capacité afin d'assurer l'efficacité du bénévolat local.**

Les centres d'action bénévole aident les organismes du secteur bénévole, ainsi que les groupes et les particuliers qui travaillent avec des bénévoles, à améliorer leurs pratiques de recrutement, de gestion et de rétention des bénévoles. Entre autres exemples, notons l'offre de programmes de formation, de consultations individuelles et de soutien aux organismes qui recrutent des bénévoles.

❖ **Offrir leur leadership pour toute question relative au bénévolat.**

Les centres d'action bénévole agissent comme des rassembleurs pour la collectivité et des catalyseurs pour l'action. Ils s'associent et collaborent avec des groupes, des organismes, des gouvernements, des écoles et des dirigeants communautaires afin de déterminer les besoins et de mobiliser la réaction bénévole. Entre autres exemples, notons la prise de parole au nom des bénévoles, la participation à des réunions de comités ou à des collaborations, et la communication des besoins communautaires aux bénévoles.

---

<sup>1</sup> En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les donataires reconnus sont des organismes qui peuvent émettre des reçus officiels pour tout don reçu d'un particulier ou d'une entreprise (y compris les municipalités). Une description complète figure à <http://www.cra-arc.gc.ca/tax/charities/policy/csp/csp-q01-e.html>.

❖ **Jumeler des bénévoles à des occasions de bénévolat.**

Les centres d'action bénévole aident les bénévoles à accéder à une grande variété d'occasions afin qu'ils créent un lien avec leur collectivité par le biais d'une activité de service. Entre autres exemples, notons le ciblage de programmes pour certaines populations spéciales, la prestation de services de recrutement et de référence, et la gestion des services directs auxquels participent les bénévoles.